

## Procès verbal n°4

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 FÉVRIER 2018

Assistaient à cette séance :

Mme Criscolo, principale, M. Thévenon, principal adjoint, Mme Verdon, adjointe gestionnaire, Mme Benoist, CPE.

Mmes Berthelot, Hill, Ricquebourg-Evanno, Wlody, MM. Guyon et Jégou, représentants des enseignants,

Mme Noguero, représentante des personnels ATSS

Mmes Duvert, Hautreux, MM. Lejeune, Carrière, représentants des parents d'élèves

Adèle Urfin et Enzo Chaume-Soreau, représentants des élèves

Était excusée :

Mme Heuzé, représentant le département

Préambule : le quorum est atteint puisqu'il y a 17 membres votants présents.

Mme Criscolo précise qu'il y aura quelques points ajoutés à l'ordre du jour prévu.

Les membres du CA ont voté l'approbation du PV du dernier CA. 15 pour, 2 abstentions et aucun contre.

Questions financières :

Mme Verdon présente le bilan des voyages 2017. Elle précise qu'il a été versé en 2017 trois subventions de la MAE pour l'Angleterre, Hambourg et Weyhe. Pour 2018, il n'y aura désormais qu'une seule subvention pour un seul voyage.

M. Lejeune précise que le don des parents suite aux diverses ventes sera très bientôt versé pour aider à la finance des voyages en Angleterre et Provence 2018.

Sorties - voyages pour 2018 :

# Mme Douceau organise une sortie pour 70 élèves de 3ème au théâtre, à la salle Jean Moulin. Le FSE y participe à hauteur de 2 €, l'établissement prend en charge le transport et il est demandé une participation financière aux familles de 3 €.

Vote : 17 pour

# Les enseignants d'EPS proposent une sortie dans le cadre de l'association sportive sur le temps scolaire pour des élèves de 4ème et 3ème inscrits à l'UNSS afin de les récompenser de leur assiduité ; celle-ci aurait lieu les 13, 14 et 15 juin à Mezangers en Mayenne. Ces derniers auraient

l'occasion de faire du swing golf, de l'escalade, de visiter une grotte et d'aller dans un parc aquatique. Ils se rendraient sur place en train ; une petite quarantaine d'élèves a été sollicitée. La sortie revient à 162 € et, après l'apport des subventions UNSS et FSE, il est demandé aux familles une participation financière de 105 €.

Mme Criscolo indique, qu'à la demande des professeurs encadrant cette sortie, le collège prendra en charge sur son budget consacré aux sorties et déplacements leurs frais d'hébergement et de transport, dans la mesure où celui de l'association sportive ne peut faire face à ces dépenses.

Cette dernière demande aussi à ce que le CA autorise à signer une convention pour que les élèves soient encadrés par d'autres enseignants d'EPS des six autres collèges qui participent à l'UNSS.

Vote : 17 pour

# Mme Verdon demande au conseil d'administration d'autoriser Mme Criscolo à signer la convention avec l'UGAP (Union Groupement Achat Public) pour la fourniture d'électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 3 ans.

Vote : 17 pour

# Mme Verdon demande l'autorisation aux membres du CA d'effectuer un prélèvement de 369,79 € sur les fonds de réserve de la restauration pour une admission en non-valeur d'une créance de l'année scolaire 2014-2015.

Vote : 17 pour

M. Lejeune demande combien il y a de familles dans ce cas et Mme Verdon précise qu'elles sont au nombre de trois.

# Il est demandé aux membre du CA l'autorisation de modifier le règlement intérieur afin d'effectuer des remises sur la demi-pension à partir du 4<sup>ème</sup> jour d'arrêt maladie au lieu du 15<sup>ème</sup> comme c'est actuellement écrit dans le document (la remise s'effectue déjà après quatre jours, il s'agit juste d'une correction de la formulation du règlement qui n'a pas été modifié quand le changement a été décidé il y a plusieurs années)

Mme Criscolo précise qu'il s'agit de 4 jours consécutifs de demi-pension et Mme Verdon explique que le certificat médical était obligatoire mais pas forcément délivré par les médecins. Donc les familles doivent faire la demande auprès du collège.

Vote : 17 pour

# Mme Criscolo demande aux membres du CA l'autorisation d'être le support de recrutement d'un(e) AESH (Accompagnant(e) d'Elève en Situation de Handicap) en obtenant afin de combler un besoin pour deux élèves nouvellement notifiés. En effet, la Direction académique n'a plus de support pour embaucher de nouveaux contrats AESH.

Mme Hill précise qu'il est incroyable qu'il faille trouver une autre voie pour pouvoir satisfaire une demande totalement légitime.

Mme Criscolo explique qu'il y a de plus en plus d'élèves, année après année, accompagnés par des AESH, que l'objectif est de créer un corps des AESH. Si l'établissement est support de ce poste, elle recrutera la personne et sa responsabilité pourra être engagée en cas de contentieux.

Vote pour l'autorisation d'être support de recrutement : 17 pour

# Information sur la répartition de la DHG :

Mme Criscolo précise que le document présenté a évolué dans la mesure où de nouveaux paramètres sont apparus et qu'elle a cherché à faire au mieux une répartition juste et humaine.

Présentation du contexte : Le ministère de l'éducation nationale répartit entre les académies l'enveloppe consacrée à la mise en place des enseignements dans les établissements ; le rectorat la dispatche ensuite les départements qui, à leur tour, la distribuent aux différents lycées et collèges.

Ces enveloppes budgétaires sont accompagnées de directives gouvernementales. Ces priorités sont essentiellement axées sur la nécessaire égalité des chances entre tous les élèves, l'école de la République n'ayant pas pour vocation de creuser les inégalités dues aux origines sociales. Une priorité a donc été décidée depuis quelques années pour les élèves de REP et REP +.

De ce fait, il est logique que les autres établissements puissent voir leurs enveloppes diminuer (DGH moins élevée).

Au moment de la commission permanente, nous avons obtenu le minimum de 3 h pour la LV1 par classe et 2,5 h pour la LV2 par classe aussi. Mais nous avons une spécificité : l'allemand en LV1. Ceci entraîne donc un collège qui possède 3 LV2 (anglais, allemand et espagnol). Nous avons depuis obtenu, suite à la demande de Mme Criscolo, 7,5 h supplémentaires dans l'enveloppe afin de pouvoir effectuer cet enseignement linguistique.

Il y a donc 459,5 HP et Mme Criscolo précise qu'on ne peut pas transformer des HSA en HP. (l'inverse reste possible)

Il y a donc 503,5 H et 502,5 sont utilisées. La dernière heure sera utilisée elle aussi.

Le collège aura 4 classes par niveau en plus de l'ULIS.

En éducation musicale, un décret précise qu'il y a désormais une heure pour la chorale et une seconde pour l'organisation des divers concerts inhérents aux diverses productions durant l'année.

En EPS, apport de 3 x 3 h et 2 heures labo en SVT et Sciences physiques

En technologie, il y a un besoin de 24 h alors qu'il y a un apport de 36 heures. A la suite d'une concertation avec les divers enseignants concernés, il est proposé des groupes en technologie afin que les deux enseignants restent sur le collège pour une raison humaine évidente. De plus, M. Guyon est responsable e-lyco et s'occupe de la maintenance informatique. Il ne peut, en toute logique, quitter l'établissement ... L'ensemble des enseignants a accepté et Mme Criscolo remercie l'équipe pour cet élan solidaire.

Il est proposé de l'AP en co-enseignement et 1 h en EPS pour encadrer le groupe d'élèves non-nageurs à la piscine.

On arrive donc à la répartition de la troisième page :

Les lettres classiques et modernes offrent un bloc de 86 h car une enseignante n'enseigne que 14 h au collège puisqu'elle bénéficie d'une décharge auprès de la CARDIE. Or il y a un besoin de 82 h d'où le CSD de 4 h. Une enseignante partirait pour 4 heures.

Grâce au dispositif DAR (Dispositif Atelier Relai) qui sert à accompagner des élèves qui présentent des signes de décrochage, sur 4 établissements, cette enseignante pourrait prendre 4 heures hebdomadaires sur les 9 actuellement disponibles, pendant lesquelles elle se rendrait, avec un autre enseignant dans les différents établissements de notre réseau (Jean Cocteau, Jean Rostand, René Cassin, la Madeleine et le Vieux colombier). La demande d'une dixième heure pour ces collègues est faite auprès des services de la direction académique qui l'examine avec attention.

En Allemand, 2,5 HSA

En Anglais, un groupe supplémentaire est prévu en 5<sup>ème</sup>. Mme Ricquebourg-Evanno fait remarquer que l'équipe d'anglais ne souhaite pas de 3<sup>ème</sup> HSA, Mme Criscolo propose donc qu'elle soit allouée aux lettres afin que l'équipe ne soit pas obligée de se partager une ou plusieurs classes (remarque faite par Mme Hill).

En Espagnol, une demi-heure d'AP a été affectée à la discipline afin que le besoin soit suffisant pour demander un CSR de 5 h

En Histoire géographique, 3 x 18 h soit 54 HP, donc 0,5 HSA

En Maths, 2 x 18 h + 12 h (décharge d'un professeur de 6 h auprès de la DAN) ce qui entraîne 8 h de CSR et 4 HSA

En Sciences physiques, 18 HP pour besoin de 23 h d'où 5 HSA

En SVT, 18 h + CSR 4,5 h pour un besoin de 25 h d'où 2,5 HSA

En Éducation musicale, 16 h + 2 h de chorale

En Arts plastiques, 16 h + 2 h d'AP

EPS, 61 h, 3 HSA

Mme Hill présente une motion au CA rédigée par les enseignants du collège afin de préciser que c'est un moyen de manifester contre une DGH qui s'appauvrit année après année.

Mais Mme Criscolo rappelle que l'on vote sur la répartition et non sur l'enveloppe et s'insurge contre le fait que le choix de travailler avec les équipes, d'une manière sereine, à une répartition la plus judicieuse jusqu'au mois de juin, où elle sera votée, puisse porter atteinte au service public, comme cela est indiqué dans cette motion. Elle demande à Mme Hill de lui préciser en quoi cela serait le cas.

Celle-ci lui répond que la répartition des moyens doit être décidée le plus tôt possible afin que des moyens supplémentaires puissent être demandés et des ajustements faits.

Mme Criscolo indique qu'aucune heure supplémentaire n'est de toute façon attribuée par la direction académique entre la remontée provisoire des TRMD et le mois de juin, où un bilan des ouvertures et fermetures de classes est réalisé, et que les ajustements peuvent justement être faits tout au long du processus de réflexion et qu'elle informe, à l'heure près, les enseignants des modifications que l'équipe de direction envisage.

Mme Hill ne remet pas en cause la transparence du processus de travail utilisé par la direction.

M. Thévenon précise que le recteur désire savoir au plus tôt le nombre de postes créés et le nombre de postes supprimés pour que le mouvement des enseignants puisse prendre ces éléments en considération.

M. Carrière demande en quoi on peut moins bien travailler ? Mme Hill lui répond que le nombre d'élèves par classe augmente et reprend les arguments développés dans la motion.

Est également évoqué par M. Guyon le fait que dans le 1<sup>er</sup> degré, on assiste pour la rentrée prochaine au même phénomène de classes fermées pour compenser les mesures gouvernementales en faveur des élèves des écoles situées en REP et REP+. Mme Criscolo porte à la connaissance des membres du CA les informations suivantes :

Les effectifs prévus dans le 1<sup>er</sup> degré pour l'année scolaire prochaine font état d'une baisse de 752 élèves ; le département aurait donc dû rendre 40 postes, qui lui ont été laissés justement pour mettre en place les dédoublements des CP en REP et des CE1 en REP+. A la suite de la remarque faite par Mme Wlody concernant les classes fermées en zone rurale, Mme Criscolo ajoute que dans le cas d'écoles rurales de 3 classes qui, au vu de la baisse de leurs effectifs, auraient dû fermer une classe, une attention toute particulière leur a été accordée et la 3<sup>ème</sup> classe a été maintenue.

M. Guyon fait remarquer qu'il s'agit alors de classes à trois niveaux. Mme Criscolo indique qu'on ne peut ouvrir une classe par niveau lorsqu'il n'y a que quelques élèves dans la même cohorte.

Point sur les devoirs faits :

M. Thévenon remercie les enseignants, les différents personnels et les élèves impliqués dans ce dispositif mis en route depuis le 15 janvier et dont bénéficient 111 élèves. Les retours sont pour l'instant plutôt positifs bien qu'il y ait eu quelques désistements de la part des élèves et parents, ce que l'on peut regretter car les familles avaient été consultées et avaient inscrit leur enfant. Des dispositions avaient donc été prises en fonction des demandes et ce n'est souvent que parce que l'horaire ne convenait pas aux élèves que les parents ont finalement renoncé.

Le système demande donc à se parfaire.

Dernière intervention de Mme Hill : Un enseignant s'est fait agresser verbalement par un parent qui est entré dans les locaux sans y être autorisé.

M. Thévenon précise qu'il y a un panneau stipulant que tout parent ou autre personne étrangère à l'établissement doit se présenter à l'accueil.

Des mesures de surveillance renforcée au portail côté rue de la briqueterie ont été mises en place à 16 h 30. Un entretien a également eu lieu avec le papa mécontent et M. Thévenon a précisé à sa fille qu'elle n'avait pas à indiquer à sa famille où était la salle des professeurs, qu'il lui fallait passer d'abord par l'accueil.

Fabrice Jégou

Secrétaire de séance



Sylvie Criscolo

Présidente de séance



Motion présentée au conseil d'administration du 20/02/18  
par les enseignants du collège Vieux Colombier

Les personnels enseignants du collège Vieux Colombier constatent que, malgré une augmentation des effectifs de l'établissement (un minimum + 17 élèves prévus à la rentrée 2018 par le DASEN), les moyens sont en diminution : 2 HSA et 1,75 IMP en moins.

Concrètement, cela signifie qu'un certain nombre de missions ne pourront plus être effectuées par les enseignants du collège :

- maintenance du parc informatique et gestion du site e-lyco ;
- suivi et aide des enfants 'DYS'.

Parallèlement, nous déplorons depuis plusieurs années dans l'établissement des détériorations progressives des conditions d'enseignement au détriment de la réussite des élèves :

- Des classes de plus en plus chargées : des 6<sup>èmes</sup> jusqu'à 27 élèves par classe cette année, et l'année prochaine des classes de 3<sup>ème</sup> à 28 voire 29 élèves avec des élèves à besoins éducatifs particuliers de plus en plus nombreux.
- Pour 2018, un ou plusieurs groupes en Anglais LV1 dont l'effectif est supérieur à celui du groupe classe en 4<sup>ème</sup> ;
- Pas de groupes en Sciences expérimentales ;
- Trop peu de marges de manœuvre (peu d'HSA restantes sur le tableau présenté) qui pourraient entraîner des partages de classes entre enseignants ;

En Assemblée Générale, des enseignants avaient émis le souhait de réhabiliter la classe Euro « espagnol » (supprimée par la réforme) et d'autres souhaitaient la mise en place d'une option LSF : ces deux propositions sont inenvisageables par manque d'heures dans la DGH.

Cette logique comptable s'oppose à la logique pédagogique davantage tournée vers la réussite de tous les élèves.

Nous demandons, conformément aux articles R421-1, R421-10 et R421-9 du Code de l'Éducation, que la répartition précise de la DGH soit votée lors de ce CA de février, tout report du vote vers la fin de l'année scolaire, porterait « *atteinte à la continuité du service public* ».

Les représentants des personnels enseignants